



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Unger Liquid/Gel / Unger Liquide/Gel UG (EU / FR)



SDS conformes au RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), Annexe II - UE

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 12.08.2015

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Unger Liquid/Gel / Unger Liquide/Gel UG (EU / FR)

N° article Liquid: FR100/FR500; 85542D/85542I/85542G. Gel: FG050.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis	Détergent
Groupe de produits	Agent de nettoyage
Utilisation de la substance/préparation	Nettoyant pour verre - non aérosol
Mises en garde relatives à l'utilisation	Aucune contre-indication n'est identifiée.
Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public	Oui

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de société	Unger Germany GmbH
Adresse postale	Piepersberg 44
Code postal	D-42653
Ville	Solingen
Pays	Allemagne
Tél.	+49 (0) 212 2207 0
Fax	+49 (0) 212 2207 137
E-mail	compliance@unger-europe.com
Site Internet	http://www.ungerglobal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Heures d'ouverture: du lundi au jeudi 8 heures-17 heures, le vendredi 8 heures-16 heures: +49 (0) 212 22 07 0
----------------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP Classification Eye Irrit. 2; H319;

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Impact physicochimique	Cf. section 9 pour information physico-chimique.
Impact sur la santé	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux et la peau.
Impact environnemental	Cf. la section 12 pour l'information sur l'écologie.
Effets et symptômes en cas de mauvaises utilisations	Aucune information requise.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Concentration
Éthoxylate d'alcool gras (EU)	N° CAS: 68439-50-9 N° CE: 500-213-3 Numéro d'enregistrement: 01-2119487984-16 Synonymes: Alcools, C12-C14, éthoxylés Nom IUPAC: Alcools, C12-C14 (numérotée pair), éthoxylés	Acute tox. 4;H302; Eye Dam. 1;H318;	1 < 5 % wt/wt
Éthanol (EU)	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° index: 603-002-00-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119457610-43 Synonymes: Alcool éthylique Nom IUPAC: Éthanol	Flam. Liq. 2;H225;	1 < 5 % wt/wt
Amidoalkyle bétaine de l'acide gras (EU)	N° CAS: 61789-40-0 N° CE: 236-058-8 Synonymes: Coco amido bétaine Nom IUPAC: 1-Propanamine, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, N-coco acyle dérivés, les hydroxydes intérieures	Eye Irrit. 2;H319; Aquatic Chronic 3;H412;	1 < 5 % wt/wt
Description du mélange	Solution aqueuse de substances organiques. Vert ou bleu. Liquide non-visqueux ou gel visqueux.		

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'inhalation est minime. EN CAS D'INHALATION: Aller à l'air frais et se reposer.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Ne rien donner à boire si la victime est inconsciente. NE PAS faire vomir. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Sensation de brûlure.
---------------------------	-----------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Détails spécifiques sur les antidotes	Decontamination, un traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique connu.
---------------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Product doesn't ignite. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyen d'extinction inapproprié	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Ce produit est ininflammable.
Produits de combustion dangereux	Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Gaz nitreux (NO _x). Organic decomposition products.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
---	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Précautions individuelles	Assurer une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) durant l'enlèvement du produit répandu dans une atmosphère confinée.
Produits de combustion dangereux	Cf. section 5

6.1.2. Pour les secouristes

Pour les secouristes	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
----------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber la substance déversée avec du sable ou de la terre. Balayer vers le haut ou le sucer avec un aspirateur industriel, conserver dans des récipients fermés pour élimination.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

Autres instructions	Cf. section 8 pour la protection personnelle et section 13 pour l'élimination
---------------------	---

des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.
--------------	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.
----------	--

Conditions de conservation sécurisée

Prérequis pour les salles d'entreposage et les récipients de stockage	Stockage dans les couloirs, passages, escaliers, couloirs d'accès pour le public, les toitures, combles et les aires de travail est interdite.
Indications sur l'assemblage de l'entreposage	Aucune incompatibilité connus.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations	Cf. section 1.2
-----------------	-----------------

Utilisateurs finaux spécifiques

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Nom du composant	Identification	Valeur	Année
Éthanol	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° index: 603-002-00-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119457610-43 Synonymes: Alcool éthylique	8 heures: 1900 mg/m ³ VLE Valeur limite de l'exposition - valeur à long terme Institut national de recherche et de sécurité (INRS) / France 15 min.: 9500 mg/m ³ VLE Valeur limite de l'exposition - valeur à court terme Institut national de recherche et de sécurité (INRS) / France	

DNEL / PNEC

Procédures de surveillance indiquées	MétroPol Fiche 017: Alcool éthylique.
--------------------------------------	---------------------------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures relatives à l'organisation et visant à éviter l'exposition	Nettoyer soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé le produit, avant de manger, de boire et WC utilisation, et à la fin du quart de travail.
Mesures techniques visant à éviter l'exposition	Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis.

Protection respiratoire

Protection respiratoire	Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation. En cas de ventilation insuffisante ou d'échauffement du produit, porter un appareil respiratoire approprié à filtre anti-
-------------------------	---

gaz (type A2).

Protection des mains

Protection des mains	Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
----------------------	--

Renvoi aux normes appropriées	En fonction des données d'essai.
-------------------------------	----------------------------------

Matériaux appropriés	Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés.
----------------------	---

Matériaux inappropriés	En cuir ou en textile
------------------------	-----------------------

Temps de protection	>480 min
---------------------	----------

Épaisseur des matériaux des gants	0,4 mm
-----------------------------------	--------

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.
---------------------	--

Protection de la peau

Protection de la peau (autre que celle des mains)	Vêtements de travail normale est généralement suffisante.
---	---

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Aucunes procédures particulières, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.
-------------------------------	--

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide non-visqueux ou gel visqueux.
---------------	---------------------------------------

Couleur	Vert ou bleu.
---------	---------------

Odeur	Frais.
-------	--------

Commentaires, pH (en tant que tel)	Aucunes informations notées.
------------------------------------	------------------------------

pH (solution aqueuse)	Valeur: 6,7
-----------------------	-------------

Commentaires, Point d'ébullition	Aucunes informations notées.
----------------------------------	------------------------------

Commentaires, Point d'éclair	Aucunes informations notées.
------------------------------	------------------------------

Commentaires, Taux d'évaporation	Aucunes informations notées.
----------------------------------	------------------------------

Inflammabilité (solide, gaz)	Aucunes informations notées.
------------------------------	------------------------------

Commentaires, Pression de vapeur	Aucunes informations notées.
----------------------------------	------------------------------

Commentaires, Densité de vapeur	Aucunes informations notées.
---------------------------------	------------------------------

Missing language page:110, post:1695, language:8	Valeur: 1,006 g/ml
---	--------------------

Solubilité dans l'eau	Miscible illimité,
-----------------------	--------------------

Commentaires, Température de décomposition	Aucunes informations notées.
--	------------------------------

Commentaires, Viscosité	Aucunes informations notées.
-------------------------	------------------------------

Propriétés explosives	Pas explosif
-----------------------	--------------

Propriétés oxydantes	Pas oxydant.
----------------------	--------------

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Commentaires: Pas de données disponibles.
-------------------------	---

Content Of Voc	Commentaires: Pas de données disponibles.
----------------	---

Risques physiques

Commentaires, Dimension de la particule	Aucunes informations notées.
---	------------------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
------------	--------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses dans des conditions de stockage et de manipulations régulières connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Échauffement.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Produits de décomposition organiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données toxicologiques des composants

Composant	Éthoxylate d'alcool gras (EU)
DL50 oral	Valeur: 200-2000 mg/kg bw
	Espèces d'animaux de laboratoire: rat

Effets aigus potentiels

Inhalation	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. La poussière a un effet irritant sur la peau humide. Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.
Contact avec les yeux	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou faire pleurer les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Le produit cause une irritation des muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion. L'ingestion peut causer irritation du tractus gastro-intestinal, vomissements et diarrhée.
Danger par aspiration	Aucunes informations notées.
Dommages/irritations oculaires, résultats d'essai	Type de toxicité: Eye damage Méthode: OECD Guideline 437 / EU Method B.47 / Bovine Corneal Opacity and Permeability (BCOP Test) Espèces: In-vitro test on bovine cornea (Bos primigenius taurus) Référence d'essai: Incubation time: 10 minutes at 32+-1°C Negative control: 0.9% sodium chloride solution Positive control: dimethyl formamide (DMF) Commentaires: Negative control: IVIS -0,011 Positive control: IVIS 59,1 Sample: IVIS 19,6 Result: negative / product is not to be classified as eye damaging, but as a precaution to be classified as eye irritating.

Les effets retardés / exposition répétée

Sensibilisation	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Pas de données disponibles, probablement pas de toxicité subchronique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de données disponibles, probablement pas de toxicité chronique.

Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique

Cancérogénicité Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Mutagenicité	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Propriétés tératogènes	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Toxicité pour la reproduction	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Données toxicologiques des composants

Composant	Éthoxylate d'alcool gras (EU)
Toxicité aquatique aiguë, poissons	Valeur: 1-10 mg/l Méthode de contrôle: LC50
Composant	Amidoalkyle bétaine de l'acide gras (EU)
Toxicité aquatique aiguë, poissons	Valeur: 0,16 mg/l Méthode de contrôle: NOEC Espèces: Onchorhynchus mykiss
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	Valeur: 0,9 mg/l Méthode de contrôle: NOEC Espèces: Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Tous les composants organiques sont considérés biodégradables.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.
------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement.
----------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.
--	--

12.6. Autres effets néfastes

Comment, Ozone depletion potential	La couche d'ozone effet n'est pas connu.
Comment, Photochemical ozone creation	De formation d'ozone effet n'est pas connu.
Comment Global warming potential	Effet de réchauffement global n'est pas connue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Aucune méthode spécifique d'élimination nécessaire.
Réglementation en vigueur concernant les déchets	Inventaire européen des déchets conformément à la décision 2014/955 / UE sur la liste des déchets
Conditionnement des déchets dangereux	Soumettre emballages contaminés aux systèmes de reprise ou à un recyclage ou d'élimination réglementé par une société d'élimination approuvée. Recommandées codes de clés des déchets: 15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Produit classé déchet dangereux	Oui
Emballage classé déchet dangereux	Oui
Code de déchets CED	CED: 070601 eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Remarque	Aucunes recommandations.
----------	--------------------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Remarque	Aucunes recommandations.
----------	--------------------------

14.4. Groupe d'emballage

Remarque	Aucunes recommandations.
----------	--------------------------

14.5. Dangers pour l'environnement

Remarque	Aucunes recommandations.
----------	--------------------------

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes recommandations.
---	--------------------------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom du Produit	Aucunes recommandations.
----------------	--------------------------

Autres informations utiles.

Autres informations utiles.	Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).
-----------------------------	--

Missing language page:110, post:1678, language:8	Aucunes recommandations.
--	--------------------------

Missing language page:110, post:1684, language:8

Autres informations	Aucunes recommandations.
---------------------	--------------------------

IMDG / ICAO / IATA Other information

IMDG Other information	Aucunes recommandations.
------------------------	--------------------------

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Détergifs	Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004: moins de 5% de tensioactifs amphotères, tensioactifs non-ioniques, limonène.
-----------	--

Directive CEE	Règlement (CE) n ° 1907/2006 Règlement (UE) 2015/830 Règlement (CE) n ° 1272/2008 Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
---------------	--

Références (législation/réglementation)	La législation nationale (France): Ordonnance n°2001-173 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Loi sur les produits dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3), dernière modification 2015-02-11. Décret No. 97-106 du 3 février 1997 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosols. Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. Décret no 2006-623 du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.
---	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une enquête sur la sécurité chimique a été menée	Non
Évaluation de sécurité chimique	Aucunes informations notées.
Scénarios d'exposition pour le mélange	Non
Commentaires concernant les scénarios d'exposition	Aucunes recommandations.

SECTION 16: Autres informations

Notes du fournisseur	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
CLP Classification	Eye Irrit. 2; H319;
Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Conseils relatifs à la formation	Aucune information requise.
Restrictions d'emploi recommandées	Pas pertinent.
Notes de l'utilisateur	Dans le cas de mélanger le produit avec d'autres produits ou dans le cas de traitement, les informations sur cette fiche de données de sécurité est pas nécessairement valable pour la nouvelle matière ainsi produite, autant que ne le dit expressément le contraire.
Version	1
Responsable de fiche de données de sécurité	Unger Germany GmbH